

Le socle commun de connaissances et de compétences

- il concerne toutes les disciplines, l'apprentissage des Mathématiques a un rôle éminent à y jouer ;

- il est **l'instrument fondamental** pour répondre à l'objectif fixé par la loi : « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société » ;

- il est présenté sur le site eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0231/accueil.htm> ; son **architecture repose sur sept grandes compétences pour lesquelles les acquis sont décomposés en connaissances, capacités et attitudes** :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et initiative.

- **L'évaluation y intervient comme facteur constitutif majeur** ; les enseignants sont dorénavant appelés à une évaluation de la maîtrise du socle en vue de l'attestation de l'acquisition des compétences requises. Cette attestation concerne chacun des sept piliers. Elle est transcrite sur un [livret de compétences](#) pour chacun des trois paliers d'évaluation prévus au niveau national : CE1, CM2, fin de la scolarité obligatoire.

Cette évaluation bilan s'articule avec l'évaluation "diagnostique" que chaque enseignant conduit dans sa classe avec les élèves qui lui sont confiés, tant pour en tenir compte dans son enseignement que pour positionner les élèves au regard de repères par cycle.

Elle permet ainsi de repérer le type d'aide nécessaire à un élève en difficulté et de lui proposer, le cas échéant, un dispositif pédagogique adapté, par exemple un [programme personnalisé de réussite éducative](#).

À l'école primaire, elle s'appuie sur les [évaluations diagnostiques](#) organisées au plan national en début de CE1 et de CM2.

- **le socle fournit un principe d'organisation des enseignements**. Il ne décrit pas l'ambition maximale du système éducatif pas plus qu'il n'établit de hiérarchie entre les disciplines. Il construit, au sein d'un enseignement aussi riche que possible, un lien logique entre la base et les constructions.

Sa spécificité réside dans la volonté de **donner du sens à la culture scolaire fondamentale** :

- en se plaçant du point de vue de l'élève ;
- en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et entre les programmes.

- Dans ce cadre **les programmes pour le Collège ont été adaptés**

(<http://eduscol.education.fr/D0231/progreno.htm>) :

- [Programmes de l'enseignement des mathématiques, de sciences de la vie et de la Terre, de physique-chimie du collège](#)

Arrêté du 06/04/2007 / JO du 17/04/2007 / BO hors série n°6 (vol. 2) du 19/04/2007

- [Introduction commune à l'ensemble des disciplines scientifiques](#)
- [Mathématiques](#) (Introduction générale / Programme par niveau)

- **Thèmes de convergence**

- l'articulation entre le socle commun et le programme est explicitée par une rédaction de ceux-ci :

- qui inclut des commentaires spécifiques sur le socle dans une quatrième colonne
- qui signale par une mention en italiques dans les trois premières colonnes une connaissance, une capacité, une activité qui n'est exigible pas dans le socle ; si cette expression en italiques est précédée d'une astérisque, elle se rapporte à un exigible du socle dans une classe ultérieure

- **l'animation académique** auprès des établissements prend appui sur un dossier adressé à chacun d'eux ; l'extrait relatif à l'enseignement des Mathématiques développe un certain nombre de recommandations (Socle et ens Mathematiques.doc).